

NANCHEZ

Les tourbières classées réserve naturelle régionale

Fruit d'une démarche entreprise il y a plusieurs années, le nouveau statut des tourbières a été inauguré mercredi 6 juillet en présence des élus locaux et régionaux et en période de fortes chaleurs. La lutte contre le changement climatique est justement un enjeu majeur pour ce site naturel prisé des Jurasais et des touristes.

Les tourbières du Bief du Nanchez sont officiellement devenues la dix-neuvième réserve naturelle régionale de Bourgogne-Franche-Comté, la quatrième dans le Jura, ce mercredi 6 juillet. À cette occasion, Laurane Palanchon, chargée de mission pour les milieux naturels au Parc naturel régional (PNR) du Haut-Jura et nouvelle conservatrice du site, a fait visiter le lieu à la cinquantaine de personnes présentes durant une heure environ.

Christian Bruneel, ancien maire de Prénoel et premier adjoint d'Yvan Auger, maire de la nouvelle commune du Nanchez, a entamé dès 2017, avec le soutien financier de l'agence de l'eau, un long travail d'acquisition foncière des parcelles sur lesquelles s'étendent les tourbières. La municipalité possède aujourd'hui la quasi-totalité du site, facilitant la mise en place d'actions par le Parc naturel régional, gestionnaire du lieu. Dans le même temps, le PNR a entrepris un diagnostic de la faune, de la flore et des diverses activités humaines (sylviculture, passage de lignes électriques, etc.) présentes sur place.

Classement du site validé en décembre 2021

Début 2021, la commune de Nanchez et le Parc naturel ont conjointement déposé une demande de classement du site en réserve naturelle régionale au-



Stéphanie Modde, vice-présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté en charge de la transition écologique, officialise le classement de la tourbière à l'entrée du sentier aménagé.

Photo Progrès/Honorine MOREL-JEAN

près du conseil régional, qui y a répondu favorablement le 17 décembre 2021. Les élus régionaux ont voté pour à l'unanimité, ce qui est plutôt rare. Désormais, la Région financera les actions du PNR pour les tourbières du Bief du Nanchez à hauteur de 80 %. De conséquents travaux d'aménagement pour accueillir le public ayant déjà été réalisés, avec succès au vu de la fréquentation du site, les fonds seront majoritairement alloués à des projets à vocation scientifique.

« Limiter les dégâts du réchauffement climatique »

L'objectif est, selon Laurane Palanchon, de réaliser un suivi des effets du changement climati-

que afin de trouver des solutions pour les atténuer : « Si les ressources naturelles disparaissent, les espèces vivantes disparaissent avec. » L'enjeu est de conjuguer préservation de la biodiversité et afflux de visiteurs. D'autant plus qu'une augmentation croissante de la fréquentation sans doute à prévoir, les îlots de fraîcheur, de plus en plus rares, étant particulièrement recherchés par les touristes et par les habitants locaux. Pour François Vespa, présidente du Parc naturel régional du Haut-Jura, « les élus ont cette obligation de limiter les dégâts du réchauffement climatique. Ce qu'on fait à notre niveau ne fera pas de miracles mais toutes les zones qui méritent d'être protégées doivent l'être ».

Honorine MOREL-JEAN

ZOOM

■ 49 hectares

La superficie des tourbières du Bief du Nanchez, qui s'étendent à la fois sur la commune de Nanchez et celle de Grande-Rivière.

■ Des espèces vivantes très nombreuses

On compte 80 oiseaux, 70 papillons et 30 libellules.

■ Le Parc naturel régional du Haut-Jura fait preuve de pédagogie

Il a proposé 5 animations sur le site en 2021, qui ont attiré entre 100 et 150 personnes. L'un de ses objectifs pour les prochaines années est d'instaurer un système de comptage des visiteurs qui foulent les sentiers des tourbières.

■ Les terres de la réserve, propriété de la commune de Nanchez

Elle possède 98 % des parcelles.

Un label décerné 20 ans après le premier classement des tourbières

La partie nord des tourbières a été classée une première fois réserve naturelle volontaire (RNV) en 1992, sur demande de l'ancienne commune de Prénoel. Ce statut a permis la réalisation de premiers aménagements pour accueillir le public sur des platelages en bois, le sol, fragile, étant sensible au piétinement. Des travaux ont aussi eu lieu pour le remédiation des deux cours d'eau qui traversent les tourbières. Leurs trajectoires avaient été modifiées pour être plus rectilignes dans les années 1960 et 1970. Le statut de réserve naturelle volontaire a disparu en 2002, remplacé par celui de réserve naturelle régionale.



La signature de la convention par Stéphanie Modde et Françoise Vespa. Photo Progrès/Honorine MOREL-JEAN